

prend à cœur la gloire de ses élus, qu'il se plaît à honorer, même ici-bas, ceux qui se sont faits humbles, pauvres, méprisables pour l'amour de lui. *Quos predestinavit, hos et glorificavit.*

Pendant bien des années, les sauvages qui descendaient et remontaient le Saguenay ne passaient jamais devant le port de Tadoussac sans mettre pied à terre pour aller prier dans la chapelle où reposait le corps de celui qui avait été pour eux l'image vivante de leur Père Céleste. Ils se prosternaient la face contre terre au-dessus de sa tombe; ils posaient leur bouche sur une petite ouverture qui avait été pratiquée dans le pavé du chœur, et ils lui parlaient comme de son vivant, avec une confiance qui ne pouvait manquer de toucher le cœur de Dieu. Puis ils appliquaient leur oreille sur l'orifice pour écouter la réponse du saint. Dans leur foi ingénue et dans la simplicité de leur cœur, ils s'imaginaient que le bon Père les entendait du fond de son cercueil, qu'il répondait à leurs questions et qu'il transmettait ensuite leur prière à Dieu.

Cette touchante coutume a cessé depuis l'enlèvement des restes du Père de la Brosse: l'abandon et la ruine dans lesquels était tombée la chapelle de Tadoussac a déterminé, il y a un bon nombre d'années, la translation de ces saintes reliques dans l'église de Chicoutimi.

—Merci, M. le curé, de votre admirable légende. Vous nous avez fait passer un quart d'heure délicieux. Nous regrettons de ne pouvoir causer plus longtemps avec vous, mais il est tard et la marée n'attend pas.

—Comment, répond M. le curé, vous ne me quittez pas ce soir. L'Île-aux-Coudres a encore de belles légendes et de bons accueils pour les pèlerins. Nous aurons toute la soirée pour jaser. Vous serez tout aussi avancé en partant avec la marée de demain matin.

—Pardonnez-moi, M. le curé, nous vous rendons grâce. Il ne faut pas tout épuiser à la fois. Quand on a visité l'Île-aux-Coudres, il faut y revenir. La brise est encore assez forte pour nous conduire à la Pointe de Saint-Roch avant la fin du jour. Merci encore une fois et adieu.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

Rivière-Ouelle, 7 septembre 1875.

LE PARLEMENT FÉDÉRAL

A la séance du 6 mars, l'hon. M. Blanchet propose qu'il soit voté une adresse demandant que l'on soumette à la Chambre copies de tous les rapports préparés pour les ingénieurs de la Commission du havre de Québec, et les copies des documents, correspondances et ordres en Conseil relatifs aux choix du site du bassin de radoub de Québec.

Ce monsieur plaide la cause de la rive sud comme offrant des sites plus avantageux que la rive nord pour ce bassin. MM. Rouleau, Fréchette, Langevin et Caron prennent part à la discussion. Ce dernier trace l'histoire du projet, se prononce en faveur de l'anse Wolfe, et fait une attaque vigoureuse contre le Président du Conseil, qui déclare ne point s'être compromis au sujet du local que devra occuper le bassin de radoub. Après quelques remarques de l'hon. M. M. Mackenzie et Masson, la motion de M. Blanchet est adoptée.

Le 7 mars, M. Workman a pris occasion d'une motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides, pour proposer en amendement :

Que tous les mots après "que" dans la première motion, soient biffés et remplacés par les suivants : "Cette chambre regrette profondément que le gouvernement n'ait pas proposé au Parlement d'accorder plus de protection à nos diverses manufactures. Les capitaux considérables qui sont maintenant placés dans ces manufactures, et la crise que le pays traverse, rendent nécessaire l'adoption d'une telle politique, afin de les remettre dans un état prospère."

Il fit un discours à l'appui de son amendement, établissant que les droits sur les objets qui servent aux manufactures, de bois par exemple, n'ont pas fait augmenter le prix de ces objets. Il s'est aussi étendu sur l'industrie du sucre, sur celle du caoutchouc, etc. Après quelque discussion, Sir John A. Macdonald annonce qu'il votera pour la motion de M. Workman, mais qu'il croit que les intérêts agricoles aussi méritent d'être protégés, et que, plus tard, il proposera une motion dans ce sens :

"Que cette Chambre regrette que l'on n'ait pas conseillé à Son Excellence le Gouverneur Général de recommander au Parlement d'adopter une mesure pour reviser le tarif, non-seulement dans le but de faire disparaître la crise actuelle, mais aussi dans celui d'encourager et de protéger les manufactures ainsi que l'agriculture dans ce pays."

La division étant prise sur la motion de M. Workman, elle fut négative par une majorité de 55.

La question étant d'une importance majeure, nous donnons la division :

Pour :—MM. Baby, Benoit, Blain, Blanchet, Bowell, Brooks, Brouse, Brown, Cameron (Victoria), Caron, Cimon, Colby, Cuthbert, DeCosmos, Desjardins, Devlin, Donville, Dugas, Farrow, Ferguson, Flesher, Fraser, Gaudet, Gill, Haggart, Harwood, Hurteau, Irving, Jetté, Jones (Leeds), Kirkpatrick, Langevin, Lanthier, Little, MacDonald (Cornwall), MacDonald (Kingston), MacDonald (Toronto), MacDonald (Cape Breton), McDougall (Trois-Rivières), MacMillan, McCallum, McQuade, Masson, Mitchell, Monteith, Montplaisir, Mousseau, Palmer, Pinsonneault, Platt, Plumb, Pope, Robinson, Robitaille, Rouleau, Stephenson, Tupper, Wallace (Norfolk), White (Hastings), White (Renfrew), Wood, Workman, Wright (Ottawa), Wright (Pontiac).—Total : 64.

Contre :—MM. Appleby, Archibald, Aylmer, Bain, Bannatyne, Barthe, Béchard, Bernier, Bertram, Biggar, Blake, Borden, Borron, Boursassa, Bowman, Boyer, Buell, Bunster, Burk, Burpee (St. Jean), Burpee (Sunbury), Cameron (Ontario), Carmichael, Cartwright, Casey, Casgrain, Cauchon, Charlton, Christie, Church, Cockburn, Coffin, Cook, Costigan, Coughlin, Cunningham, Davies, Dawson, Delorme, De St. Georges, DeVeber, Dymond, Ferries, Fiset, Fleming, Flynn, Forbes, Fréchette, Galbraith, Gibson, Gillies, Gillmore, Gordon, Goudge, Greenway, Hagart, Higinbotham, Holton, Horton, Huntington, Jones (Halifax), Kerr, Killam, Kirk, Ladham, Laird, Lajoie, Landerkin, Langlois, Laurier, MacDonnell (Inverness), MacDougall (Elgin), MacKay (Cap Breton), MacKenzie, McAune, McGregor, McIntyre, McIsaac, McLeod, McNab, Metcalfe, Mills, Norris, Oliver, Paterson, Pelletier, Perry, Pettes, Picard, Poyer, Ray, Richard, Ross (Durham), Ross (Prince-Edouard), Ryan, Rymal, Scatcherd, Scrivner, Shibley, Short, Sinclair, Skinner, Smith (Peel), Smith (Selkirk), Smith (West Moreland), Snider, Storton, St. Jean, Taschereau, Thibault, Thompson (Haldimand), Thompson (Welland), Tremaine, Trow, Vail, Wallace (Albert), Yeo et Young.—Total : 119.

Les débats à propos de protection et de libre-échange se sont continués le 8, tout en discutant la nomination d'un comité pour s'enquérir des intérêts agricoles. L'hon. M. Huntington dit que pendant ses deux dernières élections, des gens de Montréal ont élevé, dans son comté, le cri de "protection"; mais on n'a pas réussi à faire voir aux agriculteurs l'avantage qu'il y aurait pour eux de payer de fortes taxes, au bénéfice des manufacturiers de Montréal. Il n'a cependant pas un mot à dire contre ceux qui déplorent la détresse qui règne dans les villes du Canada et d'autres pays.

L'hon. M. Pope lui répond entre autres choses :

En ce qui concerne mon comté et celui de l'honorable monsieur, je puis dire que les cultivateurs des cantons de l'Est comprennent toute l'importance qu'il y a pour eux d'avoir des manufactures au milieu d'eux, et ils veulent qu'une protection suffisante leur soit accordée, afin de leur permettre de prospérer. Voilà quelle est la question qui est maintenant devant la Chambre et le pays. Situés comme nous le sommes, nous ne pouvons pas avoir de libre-échange. Et, puisque cela n'est pas possible, c'est agir sensément que de déclarer que si nos voisins sont décidés à élever une muraille entre eux et nous, et pour empêcher que nos marchandises arrivent jusqu'à leur marché, pendant qu'ils jettent chez nous leurs marchandises à des taux réduits, dans le but de ruiner nos industries, c'est agir sensément, dis-je, de déclarer que nous devons protéger nos manufactures. J'admets que les villes ont plus d'intérêt à voir adopter une telle politique que les comtés ruraux; mais ces derniers y sont aussi très-intéressés, et, pour prouver ce que j'avance, je mentionnerai l'argent que l'on donne dans plusieurs parties du pays pour encourager l'établissement des manufactures.

La motion pour nommer un comité est adoptée.

Dans la séance du 9, l'hon. M. Robitaille demande qu'un comité spécial soit nommé pour examiner s'il est possible de poser un télégraphe sous-marin dans le St. Laurent, et, aussi, pour examiner quel serait le meilleur mode à adopter pour améliorer le système de phares actuel, dans le fleuve et le golfe St. Laurent.

Ce que je demande, dit-il, dans cette motion—l'amélioration du St. Laurent—est une chose d'une importance majeure pour le pays. A l'appui de ce que j'avance, je communiquerai à la Chambre une liste des naufrages et autres accidents qui ont eu lieu dans le fleuve, le golfe St. Laurent et le détroit de Northumberland, depuis 1869 jusqu'au 31 décembre 1875. On voit, dans cette liste, qu'entre Québec et Gaspé, y compris l'Île d'Anticosti, 174 vaisseaux et 57 personnes ont péri; les pertes éprouvées dans ces naufrages se sont élevées à \$1,692,594. Vingt-cinq vaisseaux ont péri pendant la même période, entre Gaspé et Miramichi. Dans cet intervalle relativement court, 239 naufrages ont eu lieu, dans lesquels 116 personnes ont perdu la vie; les pertes se sont montées à \$2,331,366.

Dans le but de faire changer cet état de choses, je propose d'établir un télégraphe sous-marin, qui communiquera avec les bureaux de télégraphie de la terre ferme et des différentes îles situées dans le St. Laurent. A l'heure qu'il est, sur la rive Nord du fleuve, le télégraphe s'arrête à la Malbaie; sur la rive Sud, il ne va pas plus loin que Matane.

On devrait trouver quelques moyens d'allier au secours des vaisseaux naufragés. Un steamer, qui stationnerait dans un endroit central, conviendrait très-bien pour cet objet.

Après quelques remarques, la motion est adoptée.

La Chambre, le 10, se forme en comité sur le bill concernant les élections, et en passe 15 clauses. Dans la séance du soir, Sir John A. Macdonald propose la motion dont il avait donné avis le 7. Il ne s'attend pas, dit-il, réunir à une majorité de la Chambre en faveur de sa motion; mais il sent que c'est son devoir de la soumettre.

Nous n'avons pas l'espace qu'il faudrait pour donner l'analyse de son discours.

MM. Cartwright, Pope, Masson et Mousseau prirent ensuite la parole, et après avoir remis la suite de la discussion à lundi, la Chambre s'ajourna à 1.15 a. m.

Au Sénat, le 9 mars, l'hon. M. Haviland a présenté une pétition signée par quatre mille personnes influentes de l'Île du Prince-Edouard, demandant le rappel des clauses relatives aux écoles séparées, dans l'acte des territoires du Nord-Ouest, passé à la dernière session. Il dit que la majorité des habitants de sa province est d'opinion qu'il est tout-à-fait contraire à l'esprit de l'acte de l'Amérique britannique du Nord que le gouvernement fédéral ou le Parlement intervienne dans les affaires qui concernent l'éducation, et que ce droit doit appartenir aux provinces.

L'HEUREUX BERGER

CONTE BOHÈME

Un jour, le bon Dieu se promenait sur la terre avec saint Pierre; ils arrivèrent auprès d'un berger qui faisait paître son troupeau. Tous deux très-affamés, ils demandèrent au berger de leur donner quelque chose à manger, ajoutant que le bon Dieu le récompenserait. Le berger ne savait pas à qui il avait affaire, mais il avait bon cœur; il tira de son sac un gros morceau de pain qu'il avait réservé pour son repas du soir, et le leur donna.

—Mangez, dit-il, et que Dieu vous bénisse ! la fin est une vilaine chose.

Le bon Dieu et saint Pierre mangèrent du meilleur appétit. Une fois rassasiés, le bon Dieu dit au berger :

—Je te remercie, brave homme. Tu nous as donné ton dernier morceau de pain au risque d'avoir faim toi-même. Une si bonne action mérite récompense; nous ferons tout ce que nous pourrons pour te laisser un souvenir heureux. Forme trois souhaits, tous trois seront exaucés; mais réfléchis bien, pour n'avoir pas à regretter de t'être trompé.

Le berger aimait à fumer: son premier souhait fut d'avoir une pipe toujours allumée et qu'il n'eût jamais besoin de bourrer.

Ce vœu à peine formé, il trouva dans sa main une belle pipe, au-dessus de laquelle une fumée bleue se balançait.

—Et ton second souhait? demanda le bon Dieu.

Le berger réfléchit. Saint Pierre s'approcha de lui, et de la main lui montra le ciel. Le berger n'y fit pas attention: peut-être ne comprenait-il pas, peut-être avait-il envie de rester encore ici-bas. Il pensa qu'il aimait fort à jouer aux dés, mais qu'il avait peu de chance à ce jeu.

—Je voudrais, dit-il après un moment de réflexion, gagner toujours aux dés.

—Il sera fait suivant ta volonté, dit le bon Dieu; et le troisième souhait?

Pierre faisait des signes au berger et lui montrait le ciel, mais en vain.

—Je veux, dit le berger, avoir un sac où je puisse faire entrer qui je voudrai, et l'y garder jusqu'à ce que je lui permette de s'en aller.

Le bon Dieu consentit. Saint Pierre était en colère. "Un jour, pensait-il, tu demanderas le ciel, mais il sera trop tard."

Tout à coup le bon Dieu et saint Pierre disparurent. Le berger croyait d'abord être le jouet d'un rêve; mais il vit la belle pipe, et à côté un grand sac en beau cuir tout neuf. Cela le mit en belle humeur; il laissa là ses brebis et se mit à courir le monde.

Il alla de droite et de gauche, fumant, jouant aux dés et gagnant toujours. Il avait de l'argent plein ses poches.

Un jour, il arriva dans un château dont on racontait d'étranges choses. Là, pendant la nuit, il se produisit des bruits épouvantables dont toute la maison était ébranlée. Le maître du château était un riche chevalier. Il fit annoncer partout qu'il donnerait de grosses sommes à celui qui rendrait le calme à son château. Beaucoup d'amateurs se présentèrent, nul ne réussit.

Le berger eut l'idée d'essayer.

Le chevalier le reçut fort bien, et le fit conduire à la chambre où il se produisait le plus d'horreurs. On lui donna à boire et à manger. Il attendit gaïement.

Au coup de minuit, un grand bruit se produisit; quelque chose tomba du plafond: c'était un diable! Il toussa, éternua plusieurs fois, de façon à faire trembler tout le château; puis il s'avança vers le berger.

—Nous allons jouer aux dés, lui dit-il; fais attention: si tu perds, tu es mort comme tous ceux qui ont osé pénétrer ici avant toi.

—C'est bon, c'est bon, dit le berger.

Et les voilà qui se mettent à jouer: le berger gagnait toujours. Le diable se mit en fureur, et, dans l'espérance de se rattraper, il jeta comme enjeu tout un monceau de ducats. Il perdit tout. De colère il sauta sur le berger et voulut l'étrangler; mais celui-ci, sans s'émouvoir: "Au sac! s'écria-t-il, au sac!" Et voilà mon-diable dans le sac. Il eut beau remuer, crier, geindre, rien n'y fit; il lui fallut rester dans le sac. Le berger se coucha tranquillement et dormit jusqu'au lendemain matin. Puis, la nuit suivante, il se remit à son poste et attendit les événements.

Cette fois, ce furent deux diables qui tombèrent du plafond; ils invitèrent le berger à jouer, il gagna; ils voulurent l'étrangler, et il les fourra dans le sac tout comme le premier.

La nuit suivante, il eut affaire à trois diables, dont l'un était Satan en personne; il gagna encore et les mit dans le sac.

La quatrième nuit, personne ne se présenta.

Le berger alla trouver le maître du château, qui fut bien étonné; il lui raconta ce qui était arrivé.

D'abord on ne voulut pas le croire; mais il montra les cornes et les pieds fourchus de ses prisonniers, et il fallut bien se rendre à l'évidence.

On emporta les diables à la forge, et dix forts gaillards se mirent à taper sur eux à tour de bras. Les diables priaient, suppliaient; de fatigue on finit par leur faire grâce, et ils jurèrent par tous les serments infernaux de ne plus jamais revenir. Depuis ce temps-là on ne les a plus revus.

Notre berger n'avait rien à désirer; il avait reçu des cadeaux magnifiques et il avait gagné aux dés une fortune immense. Il vivait sans souci; mais, un beau matin, la Mort, qui n'ou-

blie personne, se souvint de lui. Quant à lui, il ne pensait guère à elle; il était heureux, et les gens heureux ne meurent pas volontiers.

Il reçut donc fort mal la Mort; elle insista; il l'envoya dans son sac.

—Lâche-moi, disait-elle; je promets de t'épargner.

Mais il ne se laissa point attendrir. On vit alors un étrange spectacle: personne ne mourait plus; les gens et les bêtes pullulaient dans les villes et les champs, comme la mousse dans les bois. Tout le monde se demandait ce que la Mort était devenue. Puis arriva une grande famine: les hommes dépérissaient et souffraient cruellement sans mourir. Le berger eut pitié de cette misère: il laissa partir la Mort, après lui avoir fait jurer qu'elle ne songerait jamais à lui.

Il vécut longtemps encore, sans nul souci. A la fin, la vie l'ennuya; il résolut de partir pour le ciel.

Il marcha longtemps et il finit par arriver à la porte du paradis.

Il frappa. Saint Pierre parut.

—Qui es-tu, voyageur? demanda par le guichet le porte-clés céleste.

—Un brave homme. Laisse-moi entrer ici. Saint Pierre reconnut son berger.

—Impossible. Tu n'as rien à voir ici. Tu as oublié le ciel et tu as préféré les biens terrestres. Je ne puis te donner ce que tu as méprisé. Va retrouver ceux avec qui tu jouais si bien aux dés.

Et saint Pierre ferma le guichet.

Le pauvre berger prit la route de l'enfer.

En arrivant à la porte, il rencontra un des diables qu'il avait jadis mis dans son sac et que les forgerons avaient si bien arrangés. Ce gardien poussa des cris épouvantables qui avertirent tout l'enfer. On doubla les postes des portes, avec consigne de ne pas laisser entrer l'ennemi.

Que faire? Voilà notre berger bien embarrasé.

Il préféra retourner au ciel pour tâcher d'attendrir saint Pierre.

Larmes, prières, il n'épargna rien. Le porte-clés finit cependant par s'adoucir, ouvrit la porte, et donna place au berger auprès de lui.

Depuis ce temps, quand saint Pierre dort, c'est le berger qui remplit ses fonctions.

Puisse-t-il, ami lecteur, t'ouvrir un jour les portes du paradis!

CONSEILS D'HYGIENE PRATIQUE

Je ne suis point un pédant, et ne vous ferai point de longues phrases hérissées de mots barbares. C'est une qualité, mais en revanche j'ai un défaut: c'est celui d'aimer que l'on m'écoute d'abord, que l'on suive mes conseils ensuite, et enfin que l'on ne m'interroge pas pour me demander le "pourquoi" et les raisons de ce que je conseille.

Voilà mes avis; je les crois bons, j'en ai le droit, mais s'il fallait pour chacun d'eux pérorer pendant une demi-heure pour vous décider à les suivre, ce serait du temps perdu: d'abord, je ne vous convaincrais pas, et puis pendant cette demi-heure un de mes malades, mes chères lectrices, pourrait bien aller faire ce voyage qu'il faut toujours faire, mais que l'on retarde le plus possible.

Ainsi donc, c'est entendu, vous accepterez mes modestes conseils sans commentaires, comme ils seront donnés, et ceci dit, je commence.

En vous réveillant le matin, n'oubliez jamais de vous essuyer très-soigneusement avec un linge le derrière des oreilles.

Ne vous lavez jamais—en hiver surtout—avec de l'eau chaude.

A peine levé, il est excellent d'avaler une gorgée d'eau, une seule: il y a des personnes qui en prennent un grand verre et auxquelles cela réussit, mais ce n'est pas bon à conseiller à tout le monde.

Ne faites jamais chauffer votre linge de corps...

Si vous sortez par un temps de neige ou par un temps boueux, et si vous rentrez les pieds humides, n'hésitez pas, si vous pouvez le faire, changez de bas et de chaussures. C'est la moitié de la santé. Pieds chauds, c'est bien; pieds secs, c'est mieux.

Je m'arrête et tout simplement pour répondre à ce sourire que je vois poindre sur vos lèvres. Ce sourire veut dire: "Mais nous savons tout cela..."

Je n'ai point l'intention de vous apprendre du nouveau, mais de vous rappeler ces mille détails presque enfantins grâce auxquels souvent on conserve sa santé...

"Je sais cela... je sais cela..." Parbleu!... mais ce n'est pas tout, il faut s'en souvenir à temps. On rencontre à chaque instant dans le monde des gens qui savent qu'il ne faut pas jouer, qu'il ne faut pas voler: ça ne les empêche pas de cueillir une bourse ou de tailler un baccarat. Ne faites pas comme eux, ne vous volez pas à vous-mêmes votre santé, et ne jouez pas votre existence... Ça ne se regagne pas... Docteur D...

—Les bons mots sortaient de la bouche de M. de Bièvre comme l'eau coule de sa source; en voici un exemple entre mille. Louis XVI lui disait un jour: "Voyons, marquis, faites-nous un calembour." Sur quel sujet? répond M. de Bièvre.—Sur moi, reprit le roi.—Sire, vous n'êtes pas un sujet." Il était difficile de répondre plus juste et plus à propos.